

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 17 mars 2021**

Date de la convocation : 12 mars 2021

Nombre de membres :

Élus : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt et un et les dix-sept mars à 17 h 00, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, Mme Lydie BOTTACCHI, Mme Martine FAYAUBOST, M. Bertrand BUTIN, Mme Oana BRISCARU, M. Brice DELAHOUCHE Mme Jessie MACCIO, M. Jean-Jacques PEIRANO

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Claude BASSE à Pierre CONSTANS, Mme Isabelle MICHEL à Rose Marie ESCARRAT

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

Point 1 - D 1 2021 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Budget communal

Point 2 - D 2 2021 : Le Compte Administratif 2020, est excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement

Excédent de fonctionnement : 520 292.63 €

Excédent d'investissement : 143 755.15 €

M le Maire quitte la pièce.

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité

Point 3 - D 3 2021 : Le Compte de Gestion de la commune

Le compte de gestion tenu par la Recette des Finances de Aups, doit être approuvé et doit correspondre au Compte Administratif.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

Point 4 - D 4 2021 : La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats, propositions

Reprise sur 2021 des restes à réaliser 2020

Dépenses d'investissement 2020 1 050 933.36 €

Recettes d'investissement 2020 : 931 832.93 €

Affectation des résultats 2020

- Affectation de l'excédent de fonctionnement pour 100 000 € à la section investissement (compte 1068)
- Conservation de l'excédent de fonctionnement 2020 : 420 292.63 € (Compte 002)
- Conservation de l'excédent d'investissement 2020 : 143 755.15 € (Compte 001)

Cette délibération est votée à l'unanimité.

BUDGET Commune 2021

Point 5 - D 5 2021 : 1/ Vote des Taux d'Imposition

Pour donner suite à la proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité vote le maintien du taux affecté aux administrés.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6 - D 6 2021 : Subventions aux Associations :

Sur propositions de Pierre CONSTANS, adjoint aux associations : Une enveloppe totale de 13 735 € a été réservée pour les subventions.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Point 7 - D 7 2021 : budget primitif :

Budget de fonctionnement :	2 043 000, 00 €
Budget d'investissement	1 789 000, 00 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Budget eau et assainissement 2021

Point 8 - D 8 2021 Compte administratif eau et assainissement 2020 est excédentaire tant en section d'exploitation et qu'en section d'investissement

Excédent d'exploitation	120 590.45 €
Excédent d'investissement :	152 807.98 €

M. le Maire quitte la salle et le compte administratif est voté à l'unanimité.

Point 9 - D 9 2021 Le Compte de Gestion eau et assainissement

Le compte de gestion, tenu par la Recette des Finances de Aups, doit être approuvé et doit correspondre au Compte Administratif.

Le Compte de gestion est voté à l'unanimité

Point 10 - D 10 2021 La reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats eau et assainissement : propositions :

Reprise sur 2021 des restes à réaliser 2020

Reste à réaliser dépenses 2020 :	115 121.45 €
- Recettes d'investissement 2020 :	0.00 €
-	-

Affectation des résultats 2020

Conservation de l'excédent de fonctionnement 2020 : 120 590.45 € (Compte 002)

Conservation de l'excédent d'investissement 2020 : 152 807.98 € (Compte 001)

Cette délibération votée à l'unanimité

Point 11 - D 11 2021 Budget Régie de l'Eau 2021 : propositions

Section d'exploitation : 439 000.00 €

Section d'investissement : 318 000.00 €

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 12 - D 12 2021 : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

L'aménagement et la sécurisation de la route de Salernes doivent être réalisés : il s'agit des trottoirs et de la reprise des Réseaux.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 13 - D 13 2021 : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

La création d'un WC Public aux abords du parc municipal et du parking devient impérative. Pour cette réalisation Il convient d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention pour cette réalisation

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 14 D 14 2021 Renouvellement de la convention de délégation de service public des fourrières automobiles

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 15 : D15 2021 Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour les Examens psychotechniques obligatoires

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 16 : D16 2021: Habilitation donnée à un adjoint au Maire à signer le permis d'aménager n° PA 083 149 20 A0002

La commune de Villecroze a déposé le 18 décembre 2020 un Permis d'Aménager pour la restructuration de l'aire de stationnement du Pré de Fine.

M. le Maire de Villecroze a signé la demande de permis d'aménager en qualité de représentant de la commune de Villecroze, il convient de désigner un autre membre du conseil municipal pour statuer sur la demande.

M. le Maire propose de désigner l'adjoint aux travaux Vincent VAGH-WEINMANN comme signataire.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 17 : D17 2021 Projet d'installation d'un glacier au sein du Parc Municipal

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée sur le site internet de la commune du 12 janvier au 15 février 2021 pour l'installation d'un glacier au sein du parc municipal, et ce afin de compléter l'offre de services sur le territoire et de renforcer l'animation sur le site.

Et après analyses, ce sera FRAMBOISE ET MANGUE qui aura le bail.

La délibération est votée à 13 voix pour et 1 abstention

Point 18 : D 18 2021 Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec un administré

Un administré souhaite agrandir sa bastide en zone UB au PLU. (Secteur urbain)

Le raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire.

Cette maison existante n'était pas habitée.

La possibilité nous est offerte par la loi, dans la mesure où cette extension ne servira qu'à lui, de demander au pétitionnaire de prendre en charge le montant de ces travaux.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 19 : D 19 2021 : Adoption d'un fonds de concours au profit du Symielecvar pour la réalisation de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage

M. Pierre CONSTANS, adjoint délégué au Symielecvar, explique que dans le cadre des travaux d'aménagement du parking Pré de Fine, l'éclairage public est programmé avec notre référent en matière d'éclairage public : Symielecvar.

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités. Nous bénéficions ainsi de leur technicité.

Le montant du Fonds de Concours à mettre en place est plafonné à 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte N°2041, « Subvention d'équipements aux organismes publics ».

Montant de Fonds de Concours : 45 000,00€

Cette délibération est votée à l'unanimité

Point 19 : affaires diverses